

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2024

# DAMIE

# SOMMAIRE



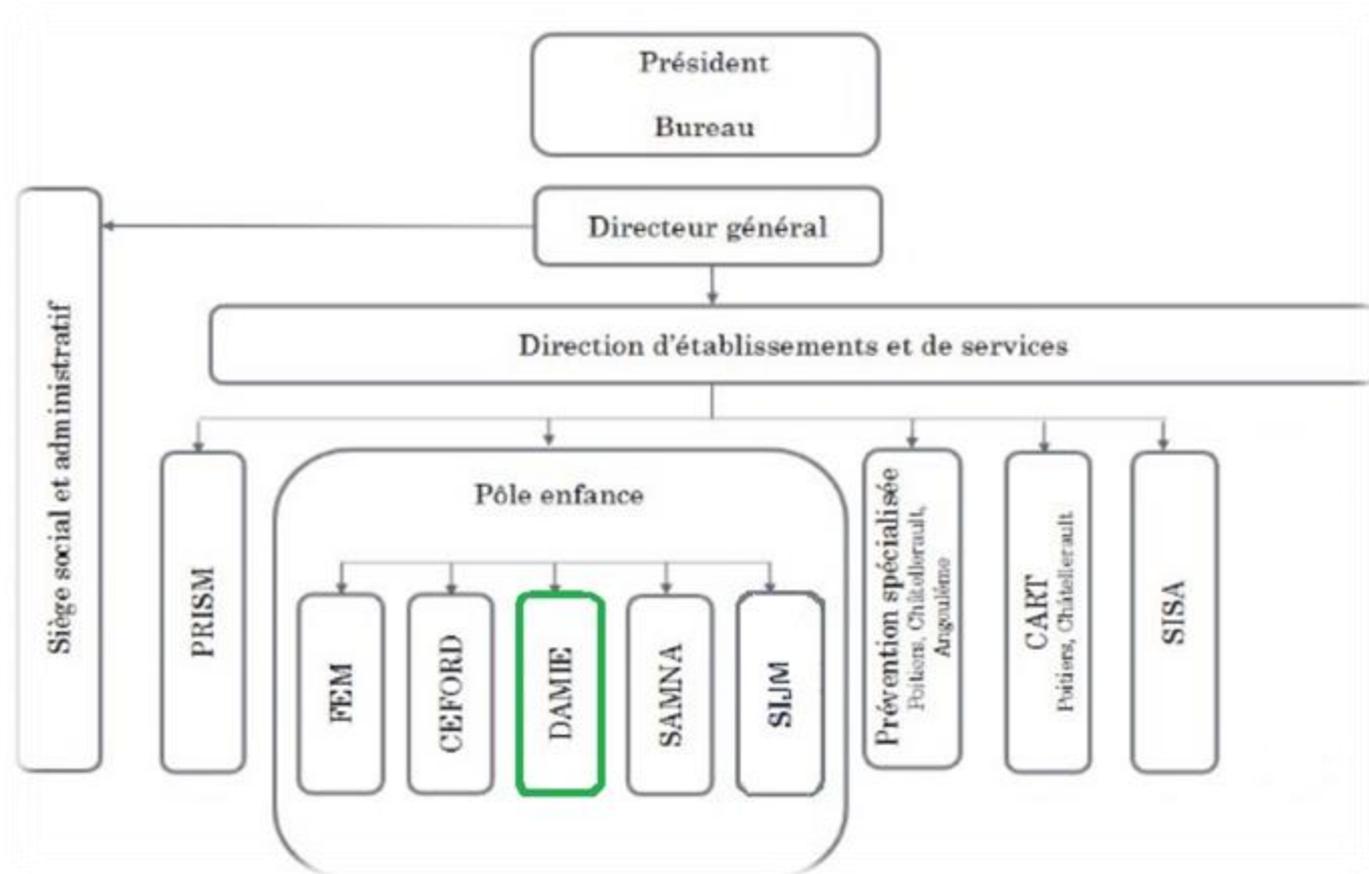
LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 8
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	9 à 15
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE 2024	16 à 27
LES PERSPECTIVES 2025	28 à 29

# LE CADRE D'INTERVENTION

# Organigramme de l'ADSEA86



Association Départementale  
Pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
8 Allée du Parchemin 86180 BUXEROLLES  
Tél : 05 49 61 06 00



## Présentation du Pôle Enfance

### Secteur FEM - CEFORD

FEM

#### FOYERS EDUCATIFS MIXTES

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtellerault, habilité justice et sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide sociale à l'enfance.

CEFORD

#### CENTRE EDUCATIF DE FORMATION DEPARTEMENTAL

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur(e) jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

## Secteur MNA

### DAMIE

#### DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld), 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

### SAMNA

#### SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 80 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

### SIJM

#### SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS

Service chargé d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 72 jeunes, garçons ou filles, âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeune Majeur (art L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'équipe est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

## DISPOSITIF D'ACCUEIL MINEURS ISOLES ETRANGERS

9 rue Camille Girault 86180 BUXEROLLES

**05 49 37 91 60**

[damie86@adsea86.fr](mailto:damie86@adsea86.fr)

[www.adsea86.fr](http://www.adsea86.fr)

34 places

Filles et garçons

Entre 15 et 18 ans +  
Contrats Jeunes Majeurs

Un accompagnement 24h/24h et 365 jours par an

# Organigramme du DAMIE

**Directeur général**

**Directrice du pôle enfance - secteur MNA**

**DAMIE**

1 rue Denis Papin  
86000 POITIERS  
[damie86@adsea86.fr](mailto:damie86@adsea86.fr)

**Service Administratif**

9 rue Camille Girault  
86180 BUXEROLLES

**Chef de service** 0,50

**Coordinatrice** 0,50

**Référents Educatifs** 4,50

**TISF** 1,00

**Agent Technique** 0,50

**Secrétaire de Direction** 1,00

**Agent Administratif** 0,50

**Agent Comptable** 1,00

# LES MOYENS MIS EN OEUVRE

## Textes de référence

Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
Décret n°75-96 du 18 février 1975	Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico-sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.
Loi du 7 Février 2022 dite Loi Taquet	La loi entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

# LE DAMIE



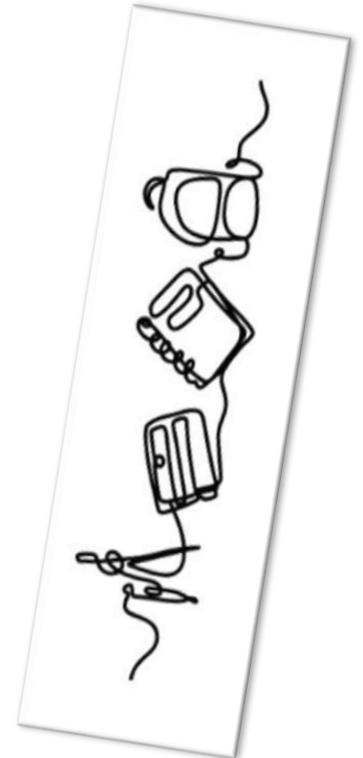
Le service a pour mission d'accueillir, 24h/24 et 365 jours par an, jusqu'à 34 mineurs non accompagnés (filles et garçons) âgés de 15 à 21 ans, sur l'ensemble du territoire de la Vienne. Il développe des modalités d'accompagnement spécifiques, adaptées aux besoins et aux problématiques propres à ce public.

## La transversalité

Au sein du DAMIE, la transversalité vise à renforcer la coordination entre les différents professionnels (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, TISF). Elle encourage le partage de compétences, de savoir-faire et de ressources, permettant ainsi des réponses plus cohérentes et créatives face aux besoins des jeunes. Elle contribue également à instaurer une juste distance relationnelle entre les professionnels et les jeunes accompagnés.

## La mixité

Considérée comme une valeur fondamentale du dispositif, la mixité vise à faire coexister les différences dans un esprit d'enrichissement mutuel. Elle repose sur l'idée de complémentarité entre les cultures, même lorsque cette rencontre ne va pas de soi, notamment avec un public souvent issu de contextes culturels très éloignés de celui de la société française.



### Les appartements partagés

Le mode d'hébergement en appartements partagés permet de rompre l'isolement, d'introduire la notion de tiers, et d'offrir un cadre structurant. Il favorise l'engagement dans une organisation quotidienne personnalisée tout en ouvrant les jeunes à d'autres cultures. Cet environnement encourage le développement de valeurs fondamentales pour le service, telles que l'entraide et la solidarité.

### La référence par appartement

L'attribution d'un référent par appartement est recherchée autant que possible, car elle constitue un repère structurant pour les jeunes et facilite le lien avec l'équipe éducative. Toutefois, cette référence peut évoluer en fonction des ajustements du Projet d'Accueil Personnalisé (P.A.P.). Le référent éducatif reste l'interlocuteur principal du jeune pour son projet, tout en s'inscrivant dans une dynamique collective où chaque professionnel mobilise ses compétences spécifiques au sein des actions menées.

### Spécificités du public accueilli

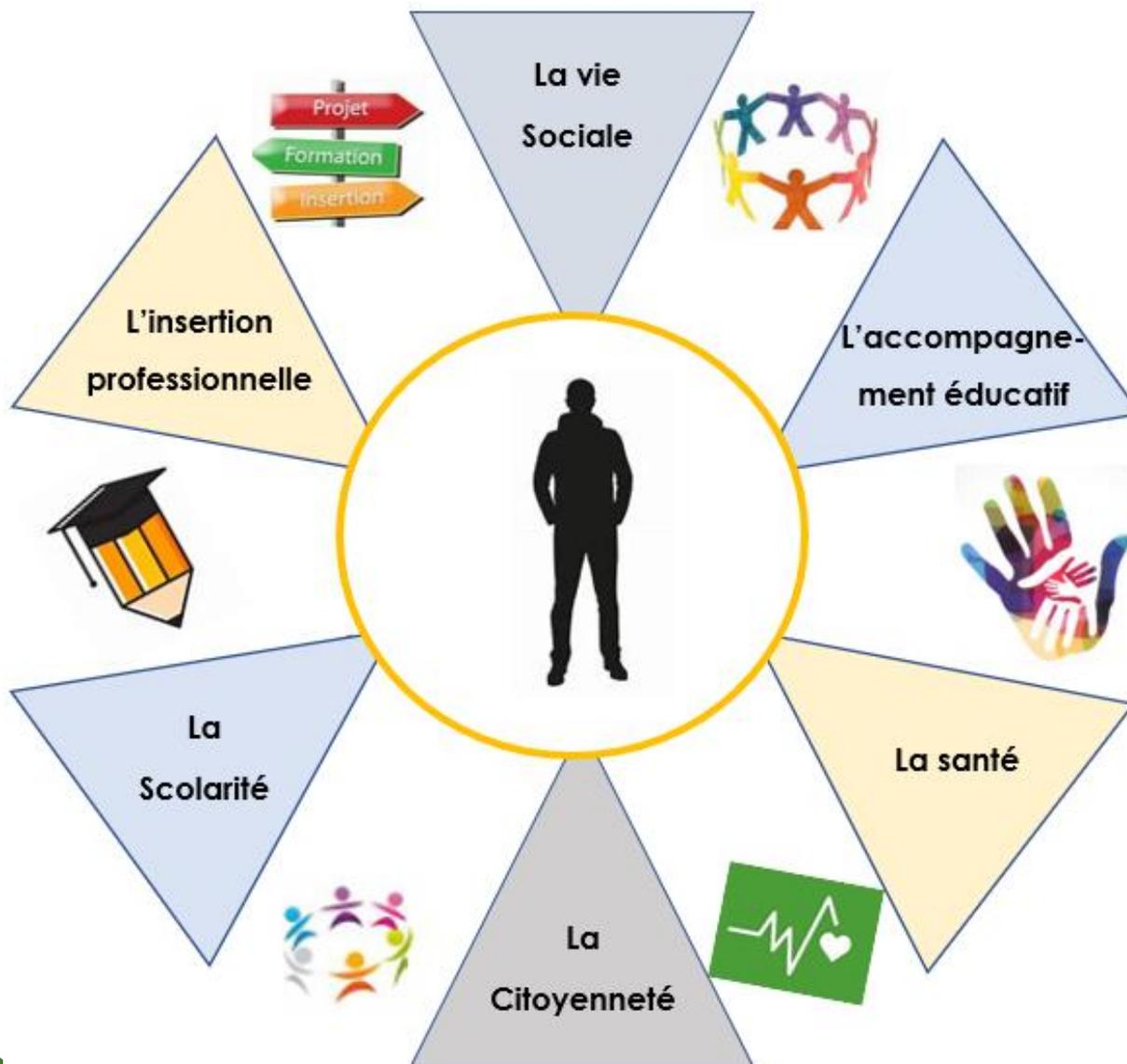
Depuis la création du DAMIE, les observations des professionnels permettent d'identifier certaines problématiques récurrentes chez les jeunes accompagnés :

- Une difficulté à s'inscrire dans un parcours professionnel, notamment pour ceux n'ayant jamais été scolarisés auparavant
- Une relation à l'argent parfois complexe
- Une désillusion face aux réalités de la vie en Occident
- Des problèmes de santé ou des traumatismes liés au parcours migratoire et à l'absence de soins antérieurs
- Un besoin fort de repères familiaux, certains jeunes percevant le DAMIE comme une forme de "seconde famille", constituant un début d'ancrage, le DAMIE peut être perçu pour certains jeunes comme une seconde famille (un début d'ancrage).

# Une Prise en Charge Globale



# L'ACCES A L'AUTONOMIE



## Des modalités d'accompagnements :

L'accompagnement éducatif repose sur une démarche individualisée construite autour du projet du jeune. Il prend en compte ses compétences, ses besoins, ses attentes, ainsi que ceux du représentant de l'autorité parentale, tels que définis dans le cadre du Projet Pour l'Enfant (P.P.E.).

Ce processus vise à soutenir le parcours de vie du jeune sur une période donnée, en s'appuyant sur plusieurs principes et modalités d'intervention. Il mobilise les compétences spécifiques de chaque professionnel et se décline sous différentes formes :

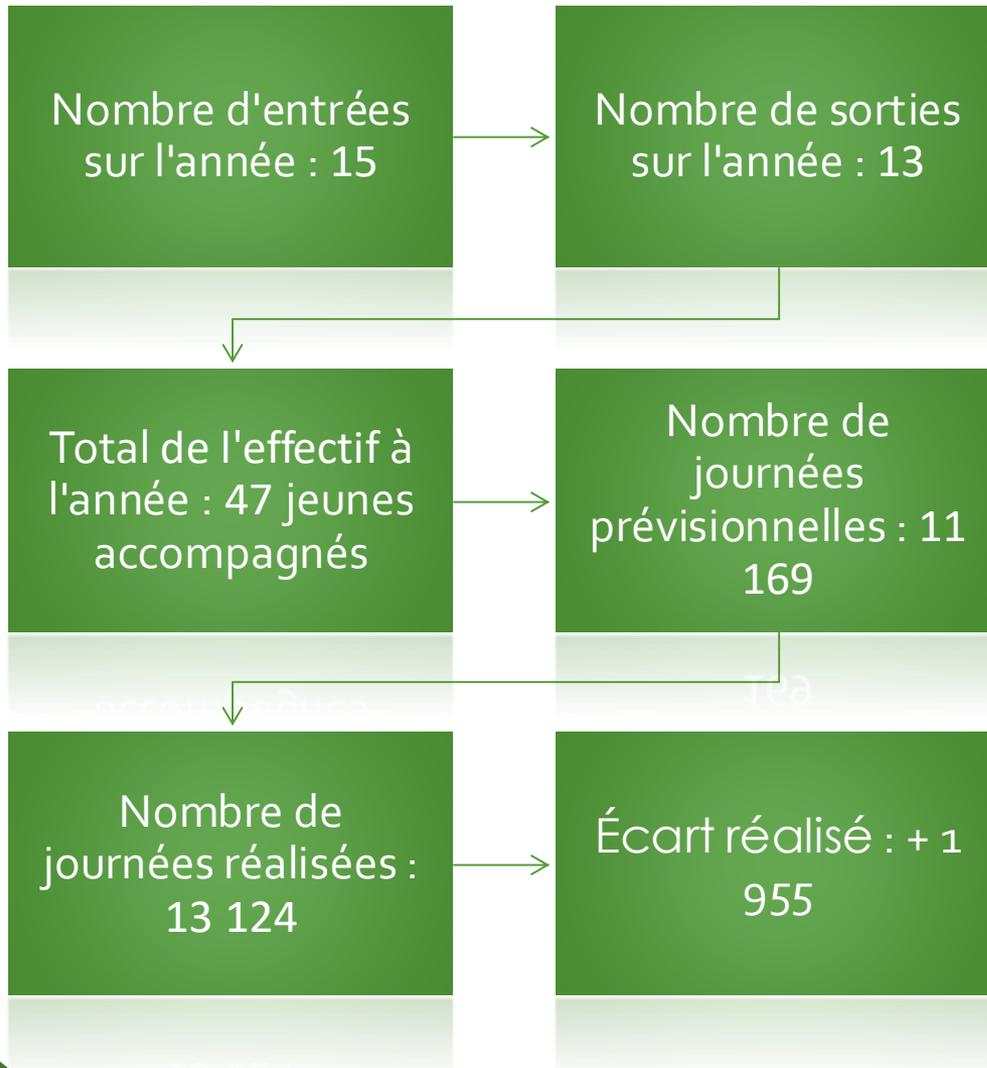
- **Entretiens individuels** menés par le référent éducatif ;
- **Ateliers collectifs** organisés par le service (ex. : déclaration d'impôts, dossier CSS, demande de DCEM) ;
- **Rencontres avec le chef de service** pour les temps formels (contrat de séjour, DIPC, recadrage, PAP...);
- **Régulations sur les lieux de vie** (appartements) ;
- **Permanences hebdomadaires à Châtellerault**, permettant un lien régulier avec le service ;
- **Repas partagés et activités collectives** favorisant la cohésion et les échanges.



# ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

## 2024

# LES EFFECTIFS

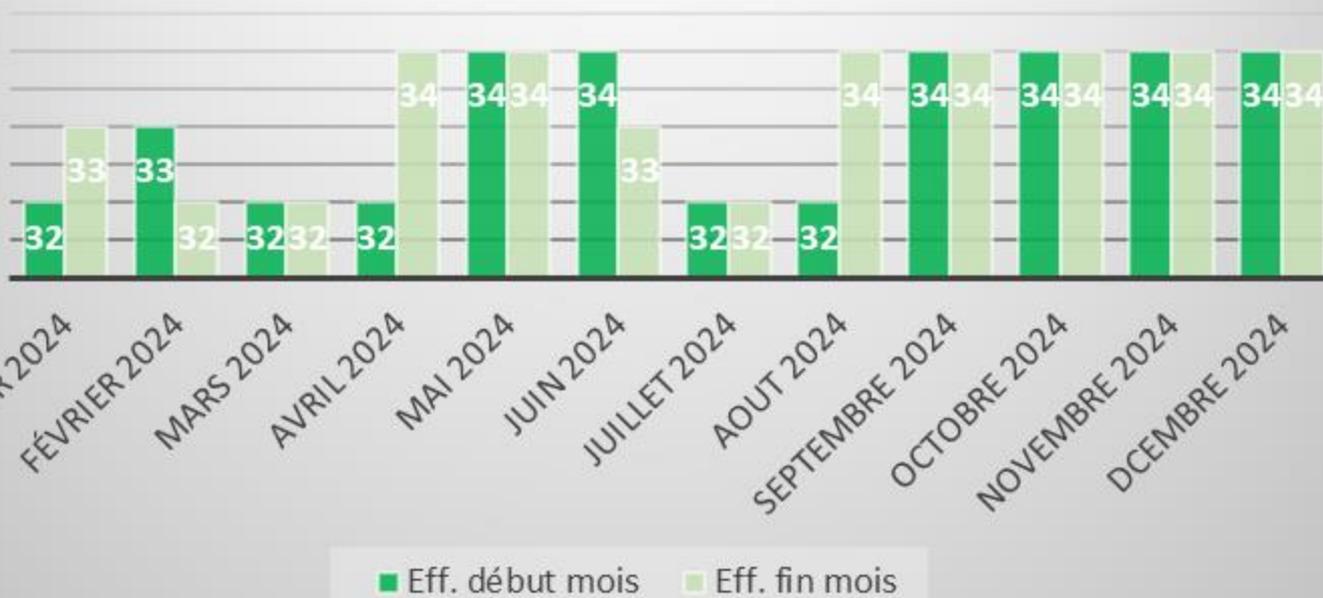


## Nombre de journées réalisées en 2024



# LES STATISTIQUES

## Effectifs en début et fin de mois en 2024



## LES FAITS SAILLANTS

En 2024, le DAMIE a accueilli pour la première fois depuis 2016 trois jeunes filles dans un même logement, dont deux accompagnées dans leur grossesse.

L'équipe a également été mobilisée par des problématiques de punaises de lit sur plusieurs logements.

Par ailleurs, 17 jeunes ont été accompagnés dans des démarches administratives auprès d'ambassades et consulats à Paris (Guinée, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali).

Une étudiante en journalisme est venue rencontrer l'équipe pour rédiger un article sur les Mineurs Non Accompagnés.

### CVS :



Une première réunion du CVS s'est déroulée le 26 avril 2024 durant laquelle des élections ont eu lieu pour déterminer des représentants des jeunes accueillis. Malheureusement, les différentes vacances de postes (éducative, chef de service, départ du directeur) n'ont pas permis d'assurer par la suite les temps de réunions CVS prévues en 2024.

# Evolutions du profil des jeunes accueillies

- **Une durée plus longue en hébergement hôtelier avant l'accueil en service :**

- **Tendance observée :** augmentation du temps passé à l'hôtel avant l'intégration dans notre structure. Auparavant de 1 à 3 mois, puis 6 mois, il est aujourd'hui fréquent d'accueillir des jeunes ayant passé plus d'un an en hôtel.
- **Impact sur l'âge à l'arrivée :** les jeunes intégrant notre service sont plus âgés, souvent proche des 17 voire 18 ans.



- **Des jeunes plus autonomes mais nécessitant un accompagnement ciblé :**

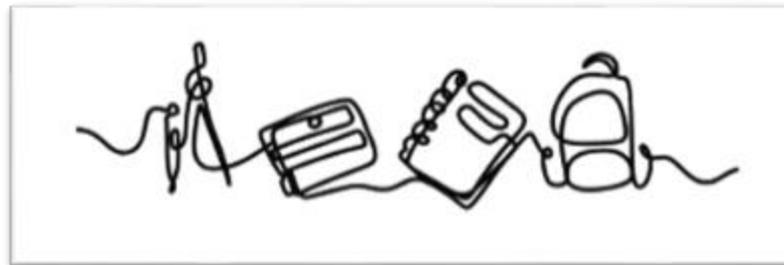
- **Moins besoin d'interprétariat,** une meilleure compréhension du français.
- **Une autonomie plus développée,** nécessitant toutefois une adaptation au cadre et aux règles du service.
- **Des démarches administratives peu avancées,** rendant nécessaire un accompagnement rapide pour la préparation au dépôt de demande de titre de séjour.
- **Des démarches en lien avec les ambassades,** nécessitant la collecte de documents administratifs et déplacements.
- **Certains jeunes déjà engagés dans des parcours scolaires ou d'apprentissage,** ce qui demande une coordination avec les établissements et/ou employeurs concernés.



# Evolutions du profil des jeunes accueillies...

## Un accompagnement à la scolarité en mutation :

- Dans les précédents rapports d'activité, une baisse du soutien à la scolarité et l'apprentissage du français était déjà observée.
- Aujourd'hui, il n'existe plus qu'un seul dispositif qui intervient pour l'alphabétisation et la mise à niveau.
  - Ces évolutions nécessitent une adaptation constante de nos pratiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.



# MOUVEMENTS DU PERSONNEL

## DAMIE

### • Départs :

- Alain MICHEL, Directeur du Pôle Enfance
- Yann BOUCABELLE, Directeur adjoint du Pôle Enfance
- Nadège DANGREZAT, Aide Comptable
- Elodie ANDRIEUX, Accompagnatrice sociale
- Ridouane AMRI, Chef de service

### • Arrivées :

- Gwenaëlle GEFFROY, Directrice du Pôle Enfance - secteur MNA
- Béragère ADIEN, Aide Comptable
- Christophe THURIEAU, Chef de Service
- Marine BONNIN, Educatrice Spécialisée
- Méлина DUVAL, Educatrice Spécialisée

### • Nouvelle organisation :

- Après une période de vacance de postes, une nouvelle organisation a été mise en place en septembre, avec le recrutement du chef de service à mi-temps et une coordination assurée à mi-temps par une assistante de service sociale. Cette réorganisation a permis de stabiliser l'accompagnement avec 5,5 ETP éducatifs, 0,5 ETP de coordination et 0,5 ETP de direction.



## LA FORMATION :

- Collectives :
  - L'analyse de la Pratique par Mme BERTENDEAU Florence.
  - Une partie de l'équipe a suivi une formation aux premiers soins en santé mentale.
- Individuelles :
  - Ateliers en lien avec la qualité de vie au travail (QVT).

## Les évènements indésirables

"En application de l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées ."

**En 2024, nous avons enregistré 9 évènements indésirables dont 5 ont fait l'objet d'une transmission au Conseil Départemental. Les motifs de déclaration d'EI ont été les suivant.**

Info CD	Date de l'EI	Motif
Oui	Été 2024	Altercation entre 2 jeunes filles avec intervention de l'éducatrice spécialisée.

## Ouverture culturelle

Un grand pique-nique a été organisé le 12 juillet 2024 au parc de Beaulieu, réunissant l'ensemble des jeunes. À cette occasion, la direction a félicité les nouveaux diplômés pour leur réussite.

Par ailleurs, le 23 avril, un groupe de jeunes a participé à une présentation du jeu « Meteo », un outil de sensibilisation à la restauration des liens familiaux, en partenariat avec la Croix-Rouge.



## Lieu de vie et développement durable : Bien être, santé et sécurité des jeunes

Dans un souci de développement durable, nous avons engagé une série d'améliorations significatives au sein des logements. Ces actions visent à offrir un cadre de vie plus sain, fonctionnel et éco-responsable, tout en répondant aux besoins spécifiques de l'accompagnement des mineurs non accompagnés en appartement autonome.

### Objectifs et actions menées :

- **Promouvoir le développement durable lors de remplacement de mobilier :**
  - Achat de mobiliers d'occasion et de qualité (canapé, table, chaises, etc), utilisation des ressources des autres associations présentes sur le territoire tels que Valoris Croix Rouge
  - Remplacement des étagères et armoires dans les chambres par des dressings adaptés fabriqués en interne.
  - Réduction des déchets et contribution à une économie circulaire.



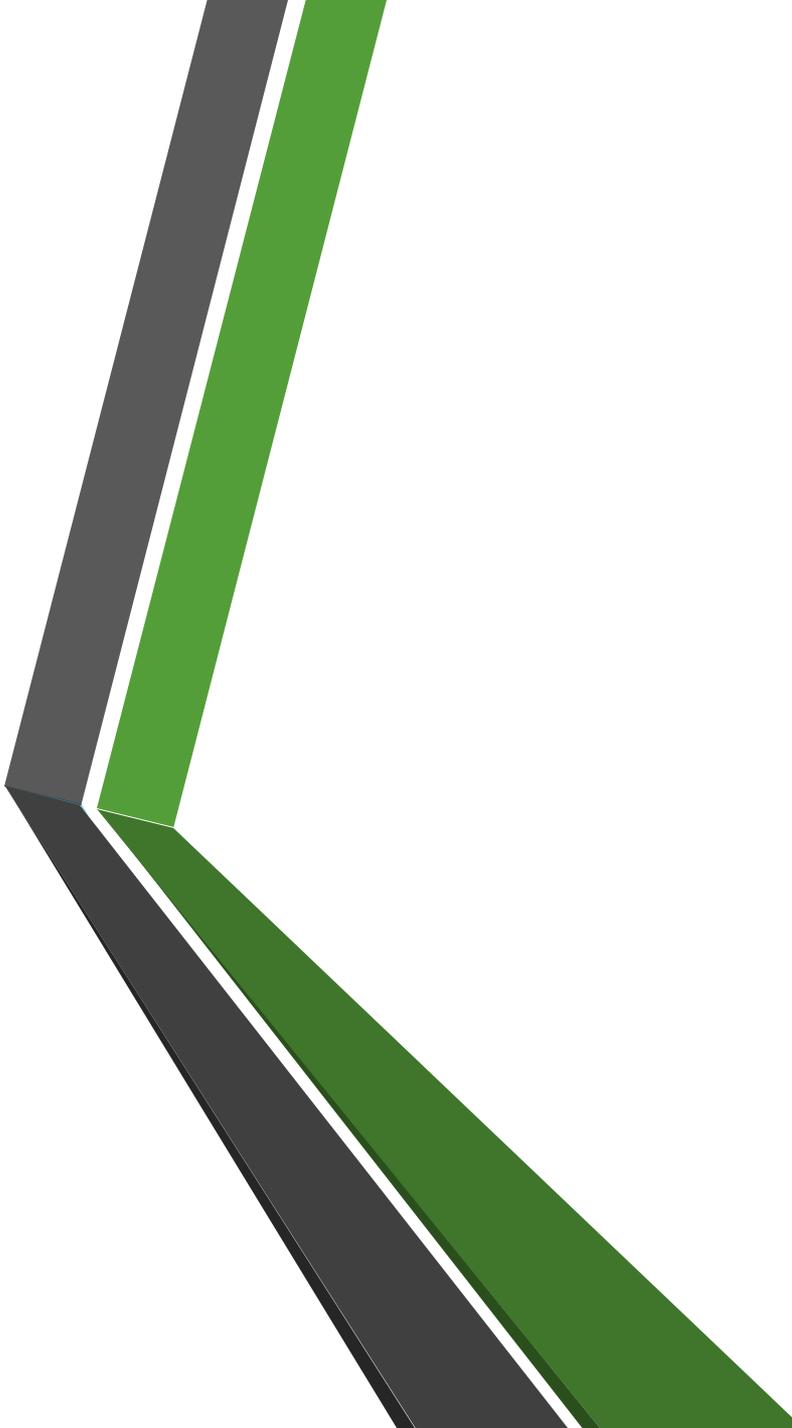
- **Améliorer le bien-être et la sécurité dans les logements :**
  - Aménagement des cuisines avec des plans de travail en inox et des étagères sur mesure, conçus par l'agent de maintenance pour faciliter l'utilisation et le Réfection de certaines cuisines (peinture, aménagements) pour prévenir les risques sanitaires et créer un espace plus agréable.
  - Nettoyage.
  - Remplacement de l'ensemble des réfrigérateurs et ajout au cas par cas de petits congélateurs ( distance importante pour réaliser les courses).

**Créer un environnement sain et fonctionnel :**

- Choix de couleurs et de designs pour favoriser le bien-être des jeunes et l'entretien.
- Prévention des nuisibles grâce à des aménagements pratiques et faciles à entretenir.
- Achat de kit de cuisine individuel pour les jeunes permettant une gestion plus rationnelle des achats pour une meilleure utilisation et conservation.

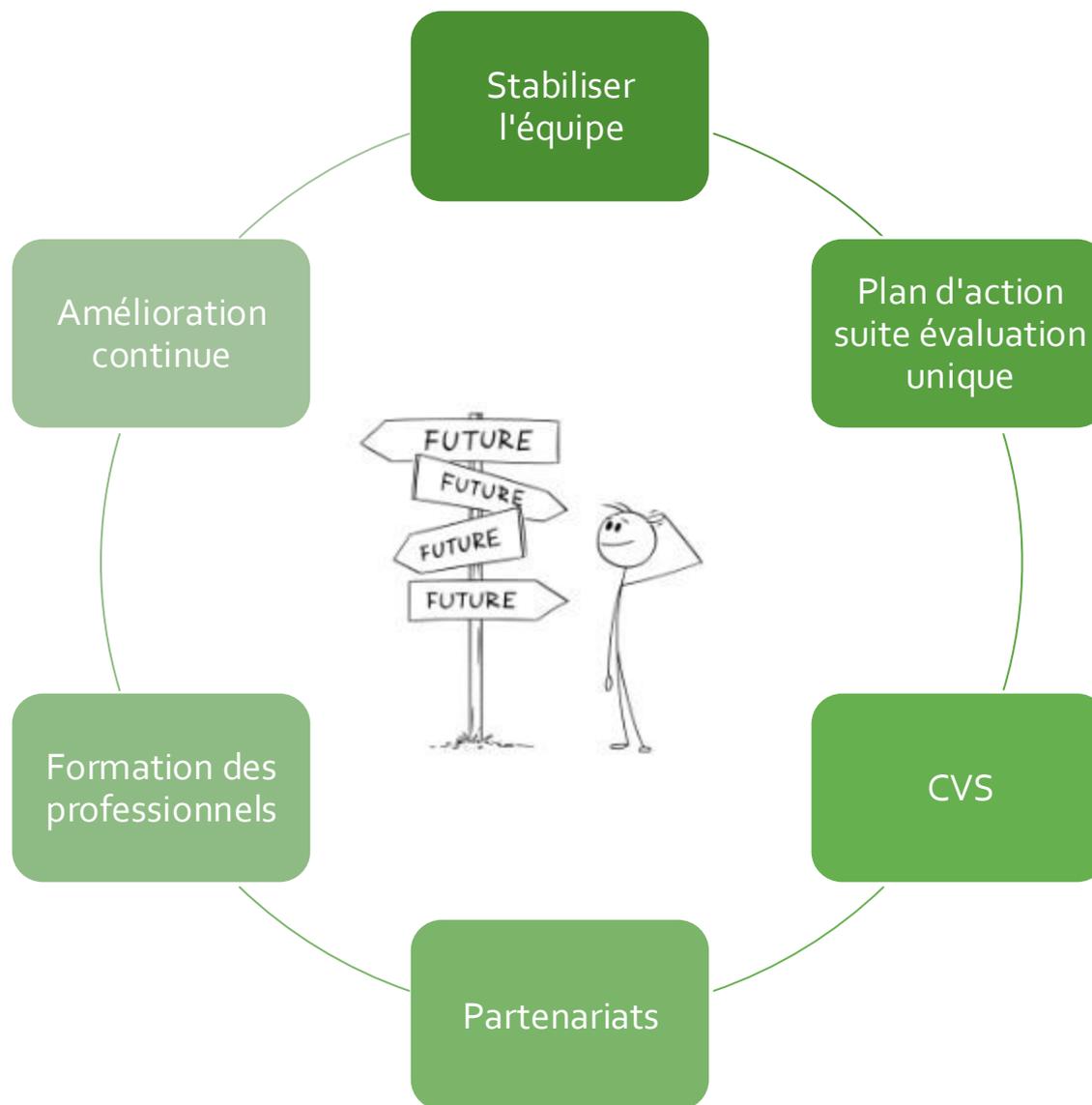
**Ces actions concrètes s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les espaces de vie et offrir aux jeunes un cadre de vie sécurisé, durable et propice à leur épanouissement.**





# PERSPECTIVES

## 2025



Merci de votre attention